

Notaire Juriste d'Entreprise



OBJECTIFS

Le label « Notaire Juriste d'Entreprise » est une formation technique en droit des affaires destinée au notaire qui, grâce à sa vision globale et son approche patrimoniale, souhaite devenir le contact incontournable des entrepreneurs et des entreprises.

Les participants (notaires et collaborateurs des offices) seront formés sur les aspects juridiques, fiscaux et comptables. A l'issue du parcours formation, ils doivent être capables d'apporter des solutions sur-mesure à leurs clients et plus précisément de créer et développer un service de secrétariat juridique des sociétés.

PUBLIC CONCERNÉ

Les notaires en exercice et les collaborateurs.
L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notaires, universitaires, autres professionnels experts.

DURÉE

- 10 journées de formation (70 heures) - 8 jours à Paris et 2 jours à Opio
- 4 visioconférences de 1h30 chacune (6 heures)
- Soit au total 76 heures de formation

COÛT DU PARCOURS COMPLET

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc) par participant

PROGRAMME

Module 1 :

- Lecture de la comptabilité
- Fiscalité des entreprises et du dirigeant
- La SCI

Module 2 :

- Lecture notariale du bilan
- Statut des sociétés / Choix des structures / Rédaction des statuts et chausse-trappes

Module 3 :

- Construire son offre
- Expérience et relation client
- Performance financière

Module 4 :

- Le statut fiscal et social de l'entrepreneur
- Les structures sociales notariales
- Développement de l'activité de secrétariat juridique des sociétés au sein des offices

Module 5 :

- Le recours à la société holding
- Les pactes « Dutreil-Transmission »

Les visioconférences :

- Présentation du parcours de formation et de labellisation
- Les différentes structures sociétaires et leurs organes sociaux
- Jurisprudence et actualités sur le suivi juridique des sociétés
- Modalités et formalités

PLANNING 2027

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5
jeudi 28 janvier et vendredi 29 janvier	mercredi 31 mars et jeudi 1 ^{er} avril à Notalab (Opio)	jeudi 27 mai et vendredi 28 mai	jeudi 24 juin et vendredi 25 juin	jeudi 4 novembre et vendredi 5 novembre (matin)
VISIOCONFÉRENCE 1	VISIOCONFÉRENCE 2	VISIOCONFÉRENCE 3	VISIOCONFÉRENCE 4	QCM À DISTANCE
mercredi 27 janvier	mercredi 12 mai	mercredi 9 juin	mercredi 3 novembre	jeudi 2 décembre

Les dates sont fixées comme définitives, mais restent soumises aux aléas de disponibilité des intervenants, pouvant entraîner des ajustements indépendants de notre volonté.

Formations pour obtenir un Label



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est conseillée pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office. Un collaborateur ne peut pas suivre le parcours seul.
- La formation est validée par un QCM.
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation et passé le QCM, pour une durée de trois ans.

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

CONTACTS

Pour toutes informations sur ces parcours de formation ou informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation du Conseil supérieur du notariat :
Tél. : 01 44 90 30 54
formation@csn.notaires.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante :
<https://formation.adnov.fr>
Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

** pour les notaires justifiant d'une certification de spécialité, d'une VAE ou d'un parcours de formation dans le domaine du label, une dispense du suivi du parcours de formation totale ou partielle, à l'exception du module « construire son offre, expérience et relation client, performance financière », peut être accordée sous réserve de validation par le responsable pédagogique du label concerné. Le participant devra passer le QCM et présenter un projet de développement. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (formation@csn.notaires.fr) avant le 26 décembre 2026.*

LIEU DE LA FORMATION

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé en présentiel à Paris ou à Opio dans le cadre de Notalab.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
Les informations pratiques concernant le parcours de la formation vous seront adressées environ 15 jours avant le début du parcours accompagnées de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront envoyés quelques jours avant chaque module de formation sous réserve de leur transmission dans les délais impartis par l'intervenant.
A l'issue de chaque module de formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée au début du parcours de formation et adressée par voie dématérialisée à l'office.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formations alterneront cas pratiques et théorie.

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée d'un support numérique.

Pour consulter nos statistiques cliquez ici :
<https://formation.adnov.fr/organisme-formation-adnov/>



ADNOV

ADNOV - 95, avenue des Logisjons -
13107 VENELLES Cedex - SIRET :
381 000 611 00073.
Déclaration d'activité enregistrée sous
le numéro 93131786013 du préfet de
région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.